

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4897)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 34

présenté par

Mme Valentin, Mme Blin, M. Quentin, Mme Anthoine, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Boëlle,
M. Hetzel, M. Cattin, Mme Corneloup, M. Bazin, M. Therry, M. Jean-Claude Bouchet, M. Vatin,
Mme Poletti et M. Aubert

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 12 par la phrase suivante :

« Cette formation comporte notamment une sensibilisation à la psychologie de l'attachement et de la filiation dans l'adoption ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser la formation préalable des conseils de famille.